

maines de ce suprême curateur provincial qu'en raison des importants privilèges attachés à la qualité de citoyen romain, se trouvaient les documents propres à établir si tel habitant de la province était ou non citoyen romain.

Viennent après cela, dans l'ordre de l'inscription, deux fonctions équestres : d'abord la préfecture des ouvriers exercée à Rome, et par laquelle Vagirius Martianus fut élevé au rang de chevalier romain ; ensuite le grade de tribun légionnaire, qui très-souvent venait ainsi à la suite de la *praefectura fabrum*, et, à l'époque dont il s'agit, consistait à rester attaché pendant six mois, comme aide de camp, à la personne du légat commandant de la légion.

Il est à peine nécessaire d'avertir que la légion mentionnée ne tenait pas garnison à Lyon. Il n'y avait pas de légions à Lyon. Toutes les légions étaient massées sur les frontières. Celle dont il est ici question avait fait, sous Auguste, les guerres de Pannonie et d'Illyrie où, commandée par Valerius Messalinus, elle avait, en l'an 6 de J.-C, accompli un éclatant fait d'armes qui avait valu à son chef les ornements du triomphe, et à elle-même les surnoms de *Vakria Victrix* (Velleius, 2, 112). Transférée ensuite dans la Germanie Inférieure, elle s'y trouvait à la mort d'Auguste, et elle passa de là en Bretagne pour coopérer à la guerre par laquelle l'empereur Claude fit la conquête de cette île. Elle y resta, à partir de ce temps, jusqu'à la fin de son existence, arrivée avant le v^e siècle.

La suite de l'inscription nous fait connaître qu'un frère de notre personnage, Sextus Vagirius Gratus, voulut élever de ses propres deniers la statue dont les frais avaient été mis à la charge du Trésor de la colonie par la décision du Conseil des décurions.

Il s'en faut de beaucoup que ce soit la seule statue dont le souvenir soit venu jusqu'à nous. Les inscriptions gravées